

ATTESTATION DE VALEUR PATRIMONIALE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ⁽¹⁾

Document contractuel donnant un avis favorable pour l'obtention d'une dérogation afin de pouvoir circuler librement dans les zones ZFEm de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour une durée de 3 ans (fournir une attestation par véhicule).

(1) Tout véhicule collector (collectionnable), sans limite d'âge et présentant un intérêt patrimonial (en carte grise normale).

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR - PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

Nom : _____ Prénoms : _____
Adresse : _____
CP : _____ Commune : _____ Pays : _____
Téléphone portable : _____ Téléphone fixe : _____
E-mail : _____

Adhérent à l'association : _____ (ne rien cocher si vous ne faites pas partie d'un club)

- Association des Véhicules d'Epoque de l'Automobile Club de Champagne (A.V.E.A.C.C.) ⁽²⁾
 Les Belles Champenoises d'Epoque (B.C.E.) ⁽²⁾
 Musée Automobile Reims Champagne (association S.C.A.R. Salon des Collectionneurs Automobile Rémois) ⁽²⁾
 Autres associations :

(2) Associations ayant été référencées par la Communauté Urbaine du Grand Reims de la Collectivité (voir leurs coordonnées et les conditions de référencement au dos du document).

IDENTIFICATION DU VEHICULE - Faisant l'objet d'une demande de dérogation

Marque : _____ Type : _____ Modèle : _____
Numéro dans la série : _____ Type de motorisation : _____ Puissance réelle : _____ Fisc. : _____
Année de première immatriculation : _____ Années de fabrication du modèle : _____ de _____ à _____

Photocopies à joindre impérativement à la présentation du véhicule :

- Carte grise Contrôle technique à jour 5 Photos : 1 photo du numéro de châssis, 2 photos extérieures (3 ¼ AVG et 3 ¼ ARD), 1 photo intérieure et 1 photo du moteur (vue du capot ouvert).

Cadre réservé à l'approbation de l'association (ne pas remplir) :

L'association _____, par la voie de son représentant _____, considère que, après avoir examiné le véhicule ainsi que les documents s'y référant, ce véhicule nous est présenté fidèle à son état d'origine et affiche un intérêt patrimonial pour les générations futures. En conséquence, elle émet un **avis favorable** pour l'obtention d'une dérogation de circulation à l'intérieur de la ZFEm de Reims et de son agglomération.

L'association dégage toutes responsabilités en cas de défauts cachés ou documents falsifiés et ne saurait se substituer en cas de litige aux professionnelles de la branche.

Reims le / /

Nom et signature du représentant de l'association :
(Cachet de l'association obligatoire)

Liste des associations ayant été référencées ⁽³⁾ par la collectivité du Grand Reims

(3) Pour obtenir ce référencement, les associations doivent remplir certaines conditions :

- Avoir une antériorité de l'association depuis plus de 10 ans
- Etre domiciliées sur l'agglomération du grand Reims
- Justifier d'un passé historique au sein de l'agglomération Rémoise (organisations d'événements Rémois)
- Avoir un avis favorable des associations déjà référencées.

La présente attestation ne pourra être validée que par une seule association parmi les trois citées ci-dessous.

Tout avis défavorable est définitif, il est inutile et mal venu de refaire une nouvelle demande à une autre association.

Dès réception de votre dossier complet par courrier postal uniquement, un rendez-vous vous sera fixé afin de présenter votre véhicule en bon état de fonctionnement, propre et non mouillé.

Choisir une association parmi la liste ci-dessous :

Association A.V.E.A.C.C.

Association Véhicules d'Époque de l'Automobile Club de Champagne

✉ 4, Allée des Lilas 51390 GUEUX

💻 ve-reims@automobileclub.org



Association B.C.E.

Les Belles Champenoises d'Époque

✉ 38, Avenue Hoche 51100 REIMS

💻 contact@bce-reims.com



Musée Automobile Reims Champagne

Association S.C.A.R. (Salon des Collectionneurs Automobile Rémois)

✉ 84, Avenue George Clemenceau 51100 REIMS

💻 musee-automobile-reims-champagne@wanadoo.fr



Ces associations, se basant uniquement sur des critères esthétiques et historiques pour porter leur jugement, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre elles en cas de défaillance mécanique du véhicule ou de mauvaise utilisation de celui-ci. Cette attestation est valable pour trois années (à compter de la date d'approbation).

Les informations personnelles recueillies auprès du propriétaire du véhicule sont nécessaires à la constitution du dossier de demande d'attestation de valeur patrimoniale par les associations de véhicules d'époque référencées ci-dessus. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles sont conservées pendant toute la durée de la procédure : 3 ans et ne seront pas utilisées à d'autres finalités sans votre consentement explicite.

Les associations de véhicules d'époque sont les responsables du traitement et le destinataire des données sont les suivants : Les associations de véhicules d'époque référencées ci-dessus, la Direction de la voirie du Grand Reims

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données

Ces droits s'exercent auprès des associations de véhicules d'époque référencées ci-dessus.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Par la signature de la présente fiche de renseignements, le propriétaire du véhicule donne son consentement à la collecte et au traitement des données personnelles le concernant en vue des finalités indiquées précédemment. Il est informé qu'il peut retirer ce consentement, étant rappelé que ce retrait est sans incidence sur la licéité du traitement des données nécessaires à l'exécution de l'aide régionale.

Le demandeur est le propriétaire du véhicule et atteste sur l'honneur que ce véhicule correspond avec exactitude aux informations mentionnées sur la carte grise. Il s'engage à n'utiliser le véhicule uniquement qu'à des fins de loisirs et à n'apporter aucune modification durant la période de validité de la présente attestation.

Fait à
le / /

Signature du demandeur, précédée de la mention : « lu et approuvé » :